

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1447

Artikel: Médecine de transplantation : un enjeu, le don d'organes
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un enjeu, le don d'organes

Deuxième week-end studieux pour le «panel des citoyens» réuni pour débattre des enjeux de la médecine de transplantation, en prélude à la loi fédérale destinée à régler la question.

NOUS AVONS PARLÉ dans *Domaine Public* 1442 du Publiforum consacré à la médecine de transplantation. Après une première séance en septembre destinée à la rencontre avec les milieux concernés par la question, le Publiforum va à nouveau se réunir, le 21 et 22 octobre prochains. La conclusion publique des deux rencontres se tiendra ensuite à Berne, à la fin du mois de novembre.

Au nombre des différents thèmes à évoquer, même s'il n'est pas aussi médiatiquement brûlant que l'avenir possible de la xénotransplantation (la greffe d'organes prélevés sur des animaux, éventuellement génétiquement modifiés pour supprimer le risque de rejet), il y a la pénurie d'organes pour des patientes et des patients en attente de transplantation (voir *DP* 1441). L'un des enjeux de la future loi fédérale consiste à codifier, avec l'autorité du Parlement, des principes qui relèvent aujourd'hui d'une part d'instances professionnelles ou éthiques et d'autre part des cantons. C'est ainsi que la Suisse peut s'épargner de laborieuses comparaisons internationales entre les différents régimes concevables: il lui suffit d'observer ce qui se passe dans les différents cantons. Mais est-ce bien raisonnable, alors qu'il y a six centres de transplantation pour tout le pays et que les critères d'attribution reposent

sur la compatibilité tissulaire et l'urgence médicale et non sur la localisation?

D'un côté, il y a les tenants de l'urgence du consentement explicite du donneur avant tout prélèvement sur un cadavre: absolu de la dignité de la personne humaine. A l'autre extrémité du spectre, il y a l'idée d'autoriser par la loi tout prélèvement, sauf refus express préalable: primauté à la solidarité citoyenne. Entre les deux (et c'est également la pratique là où le régime légal permettrait de s'en passer, et même lorsque la personne a sur elle sa carte de don d'organes de Swisstransplant), il y a la solution de l'accord demandé aux proches, qui peut lui aussi se manifester explicitement ou tacitement, négativement ou positivement.

Une question politique

Il semble bien que les sociétés qui parviennent véritablement à encourager le don d'organes permettant à d'autres de revivre sont tout simplement celles qui, politiquement, s'en donnent les moyens. Comme le montre le tableau, ce n'est pas le cas de la Suisse où cette tâche d'intérêt public est laissée à l'initiative d'une fondation privée financée pour l'essentiel par un canton dont le chef du Département de la santé a bénéficié d'une transplan-

tation rénale (comme l'auteur de ces lignes qui doit ici déclarer un intérêt particulier à la question).

Il y a eu 413 cas de transplantations en Suisse en 1999, et au 1^{er} janvier 2000 le nombre de patients et patientes en attente (ayant passé tous les examens nécessaires pour cela) s'élève à 481; en 1999, 30 personnes (dont un enfant) sont décédées en liste d'attente. Non pas tant que les réponses sont en Suisse davantage qu'ailleurs négatives. Simplement très peu est fait pour favoriser la prise de conscience générale (par exemple par l'inscription possible dans le permis de conduire, refusée de manière formaliste par le Conseil fédéral), et les moyens mis en œuvre pour obtenir le consentement des proches d'un maximum de donneurs potentiels ne sont pas suffisants. Les explications sociologiques paraissent en effet de peu de poids quand on voit qu'en Europe, l'Espagne est en tête, avec un taux analogue à celui des Etats-Unis (le jeu de rôles d'une équipe de soignants en vue de l'entretien avec les proches d'une personne cliniquement décédée apparaît dans les deux derniers films d'Almodovar) et l'Italie, prise dans son ensemble, est en queue (mais il y a désormais des spots systématiques en faveur du don d'organes à la télévision). *fb*

@dresse: www.publiforum2000.ch

Comparaison du nombre de donneurs en Europe 1999

Pays	Donneurs	Par million d'habitants
Espagne	1334	34
Autriche	199	24,9
Belgique	230	23
Luxembourg	8	20
Irlande	69	19
Italie du Nord	336	18,4
France	970	16,2
Suisse	101	14,4
Slovénie	26	13
Grande - Bretagne	746	12,6
Allemagne	976	12,2
Pays-Bas	165	11

Nombre total des transplantations effectuées en 1999 en Suisse: 413

Cœur	45
Cœur-rein	2
Poumon (unilateral)	3
Poumons (bilateral)	27
Poumon-foie	2
Foie	70
Foie-rein	1
Multi organe (Foie rein pancréas intestin grêle)	1
Rein - pancréas	3
Rein - îlots de Langerhans	3
Ilots de Langerhans	2
Rein donneurs décédés	188
Donneurs vivants d'un rein	63
Donneurs vivants de foie	3